



COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRE

INSCRIPTIONS A LA CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

RÈGLEMENT

Le dossier est à remettre en mairie avant le 26 août 2016 et comprend :

1. la fiche d'inscription à la cantine à compléter et à signer
2. le règlement intérieur à signer

Ce dossier peut être déposé en cours d'année auprès du secrétariat de la Mairie pour les enfants nouvellement arrivés ou ceux fréquentant la cantine à titre occasionnel.

Les enfants ne pourront être acceptés si cette formalité n'a pas été effectuée, sauf en cas d'urgence avérée

RESERVATION DES REPAS

Afin d'assurer une bonne gestion du service, les réservations des repas se feront au plus tard le VENDREDI AVANT 9H pour la semaine suivante.

L'élève remettra à son institutrice le vendredi matin le coupon d'inscription à la cantine pour la semaine suivante (cf le modèle ci-joint), sur lequel seront agrafés les tickets.

Les repas non annulés à temps seront facturés intégralement car ils seront livrés et payés par la commune au prestataire.

Toute modification devra être signalée en mairie au plus tard la veille avant 10 heures. Pas de modification possible le samedi pour le lundi.

En cas de maladie de l'enfant, les parents doivent téléphoner à la mairie dès le premier jour avant 10 heures afin de signaler son absence à la cantine. Si la mairie n'est pas prévenue à temps, les repas suivants ne seront pas reportés.

Les parents qui souhaitent récupérer le repas de leur enfant absent ne pourront le faire que sur demande auprès de la mairie. Ils devront se présenter à la salle des fêtes entre 11h00 et 12h00. En aucun cas, le repas sera transporté dans un autre établissement afin de ne pas rompre la chaîne du froid.

ASPECT MEDICAL

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Les agents de restauration ou de surveillance ne sont pas autorisés à administrer des médicaments.

Un enfant accidenté sera emmené à l'hôpital le plus proche par les services de secours (pompiers, SAMU...)

Les prestations du fournisseur des repas ne permettent pas de régime alimentaire particulier.

VENTE DES TICKETS DE CANTINE.

Les tickets sont vendus en mairie, aux horaires d'ouverture, par carnet de 10, à compter du 23 août 2016.

<i>Enfants de Verchain-Maugré :</i>	<i>Enfants de l'extérieur :</i>
- 34€ le carnet de 10 tickets pour les maternelles	- 36 € le carnet de 10 tickets pour les maternelles
- 35€ le carnet de 10 tickets pour les primaires	-37€ le carnet de 10 tickets pour les primaires.

Les tickets doivent être achetés en Mairie auprès du Régisseur le :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi matin de 9h à 11h (fermé en juillet et août)

Le règlement se fait de préférence par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Aucun remboursement de ticket ne pourra être effectué. Toutefois, ceux-ci restent valables d'une année à l'autre.

DISCIPLINE

La vie en collectivité nécessite des efforts. Le personnel peut être amené à intervenir lorsque les propos tenus ou les comportements deviennent impolis ou dépassent l'entendement. Lorsque le personnel reprend l'enfant et constate qu'il n'y a eu aucun changement dans son attitude au bout du deuxième rappel, un courrier est envoyé aux parents. Si malgré cela la situation perdure, des exclusions temporaires ou définitives du restaurant scolaire pourront être prononcées.

EXCLUSION

La municipalité peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive pour :

1. comportement incorrect
2. défaut de paiement
3. et d'une manière générale, pour non-respect de l'un des articles du règlement intérieur

Fait à Verchain-Maugré, le 27 juin 2016

**Le Maire,
Marc GILLERON**

COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRÉ
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
CANTINE SCOLAIRE

Je soussigné (e) Monsieur, Madame _____

Représentant légal de l'enfant _____

domicilié(e) à _____

n° _____ rue _____

atteste avoir pris connaissance du règlement de la cantine scolaire et m'engage à le respecter

Fait à -----

Le -----

Signature,

COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRÉ
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
CANTINE SCOLAIRE

Je soussigné (e) Monsieur, Madame _____

Représentant légal de l'enfant _____

domicilié(e) à _____

n° _____ rue _____

atteste avoir pris connaissance du règlement de la cantine scolaire et m'engage à le respecter

Fait à -----

Le -----

Signature,



COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRE

ANNEE 2016/2017

FICHE D'INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE

(Une fiche par enfant à remettre en mairie)

Cette fiche est obligatoire pour toute fréquentation régulière ou occasionnelle

NOM de l'enfant : _____ Prénom : _____

Classe: _____

NOM et Prénom du père : _____

NOM et Prénom de la mère : _____

NOM et Prénom du représentant légal : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Profession du père : _____ Employeur : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Profession de la mère : _____ Employeur : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence lors des heures de repas :

Mr Mme : _____ Téléphone : _____

Mr Mme : _____ Téléphone : _____

Médecin traitant : Dr _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom : _____ **Prénom** : _____ en qualité de : _____

Adresse et téléphone : _____

Nom : _____ **Prénom** : _____ en qualité de : _____

Adresse et téléphone : _____

Nom : _____ **Prénom** : _____ en qualité de : _____

Adresse et téléphone : _____

Signature du ou des parents ou du représentant légal